

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 29 juin 2026

TRANSMIS le : 31 juillet 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :

**Tarifs des droits d'entrée aux
spectacles de l'espace culturel la
Tuilerie pour la saison culturelle
2026-2027**

**L'an deux mille vingt six
Le mercredi 24 juin à 20H45**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Étaient présents :

Mesdames : BACH Céline, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRE Sibylle, DENIAU Julie, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, LHOTTE Sandrine

Messieurs : DI MÉO Jean-Luc, LEBRUN Mathieu, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BARON Claudine, SIMONY Emilie
Mrs GILLOTIN Thierry, MARTIN Jean

Pouvoirs : Mr HERBIN Olivier donne pouvoir à Mme FERTÉ
Mr MORELL Jean donne pouvoir à Mme DAUDRE Sibylle
Mme DREVILLE Hélène donne pouvoir à Mr VIRLOGEUX Christophe
Mr CHORQUES Alexandre donne pouvoir à Mr LEBRUN Mathieu

Secrétaire : Mme BOURDIN Nathalie

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de définir, pour chaque nouvelle saison culturelle, le montant des droits d'entrée,

Madame Le Maire propose la tarification suivante :

Catégories de tarifs	2024-25	2025-26	2026-27
Plein tarif	14€	14€	16€
Tarif réduit (1)	8€	8€	10€
Tarif « jeunesse -12ans » (2)	5€	5€	5€
Tarif « jeunesse +12 ans »	8€	8€	8€
Tarif EDM / MM (3)	2€	2€	2€
Tarif « Tête d'affiche »	20€	20€	24€
Tarif « Tête d'affiche » réduit (1)	12€	14€	16€
Tarif « film et conférence »	5€	5€	5€
Tarif « Exonéré » (4)	0€	0€	0€
Carte d'abonnement (5)	14€	141€	18€
Carte d'abonnement « Extérieurs »	/	/	22€

- (1) Sur justificatif, pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personne en situation de handicap, groupe de 10 personnes et plus ayant réservé, abonnés
(2) S'applique également aux personnes ayant souscrit à l'abonnement

1e 04/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505807-20260624-DEL66_2026-

- (3) Tarifs réservés aux élèves des écoles municipales de danse et de musique, de moins de 26 ans, pour les spectacles « danse et musique » : U2, Jazz Gentlemen, Copains d'accords, Radio Funik, Rencontres Chorégraphiques, Un air de fête, Celeste Orchestra.
- (4) Le tarif « exonéré » s'applique aux enfants de moins de 3 ans, ainsi qu'aux invités (professionnels, presse, responsable de groupes, invités...)
- (5) La carte d'abonnement, nominative et individuelle, donne droit au tarif « réduit ». Elle n'est valable que pour une saison.
Elle sera gratuite pour les agents municipaux, sur demande.

Un tarif « super tête d'affiche » pourra être voté le cas échéant et sera déterminé en fonction du coup de droit de cession du spectacle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- 1) DECIDE, à la Majorité d'approuver la proposition des tarifs pour l'achat de billets pour les spectacles de la saison culturelle 2026-2027
(1 abstention)
- 2) Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES et à Monsieur le Trésorier de GARGES-LES-GONESSE

Fait et délibéré les jours, mois et an et an susdits

Le Maire
Nadège FERTÉ

